Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 54 (2007)

Heft: 5

Artikel: Alerte et alarme en cas de dangers naturels : mesures d'optimisation décidées

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-370602

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

OWARNA

Alerte et alarme en cas de dangers naturels: mesures d'optimisation décidées

OFPP. Le Conseil fédéral veut optimiser le système d'alerte et d'alarme en cas de dangers naturels. Il a aujourd'hui approuvé un train de mesures ad hoc élaborées par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Ces mesures prévoient en particulier un renforcement du personnel des services spécialisés concernés, la création d'un centre national d'annonce et de suivi de la situation, l'élaboration d'un concept destiné à garantir l'alimentation électrique de secours pour les systèmes de transmission de l'alarme, une optimisation des modèles de prévisions météorologiques, la mise en place d'une plate-forme d'information sur les dangers naturels ainsi qu'une amélioration de l'information de la population.

Les importantes intempéries d'août 2005, qui se sont manifestées sous forme d'inondations, de coulées de boue et de glissements de terrain sur des surfaces étendues, ont causé des dommages pour plus de 3 milliards de francs. Les premières analyses ont montré que le système en place et notamment la structure en cascade de la transmission de l'alarme ont en principe fait leurs preuves. Quelques faiblesses ont néanmoins été mises en évidence, notamment en ce qui concerne les processus prévus pour la transmission des informations spécifiques, de même que la qualité et la ponctualité de l'alerte des autorités compétentes et de la transmission de l'alarme à la population.

Le projet «Optimisation du système d'alerte et d'alarme en cas de catastrophe naturelle», mené sous la houlette de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et en collaboration avec la Plate-forme nationale «dangers naturels» (PLANAT) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), visait à examiner la réaction des services spécialisés de la Confédération et des cantons et à définir différentes mesures d'amélioration.

Lors de sa séance du 30.5.2007, le Conseil fédéral a adopté les mesures suivantes afin de pouvoir mieux faire face aux futurs événements naturels:

- La Centrale nationale d'alarme CENAL, qui est rattachée à l'Office fédéral de la protection de la population, est élargie pour devenir un centre national d'annonce et de suivi de la situation. A l'avenir, la CENAL sera chargée, également lors d'événements naturels, de saisir et de représenter la situation générale, de mettre en réseau tous les partenaires et de diffuser des messages urgents par des canaux sûrs et rapides.
- Les divisions Hydrologie et Prévention des risques de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sont dotées de personnel supplémentaire. En cas d'événement, les autorités compétentes pourront ainsi fournir des conseils techniques et assurer une appréciation de la situation 24 heures sur 24.
- Afin que les messages d'alerte soient plus précis et plus fiables, les systèmes et méthodes de prévision doivent être affinés et développés. Une plate-forme d'information commune est créée en vue de la mise en réseau directe des services spécialisés.
- Un concept est élaboré pour garantir l'alimentation de secours des systèmes d'alerte et d'alarme. Les systèmes essentiels doivent davantage être assurés par des réseaux redondants.
- L'information de la population et le niveau des connaissances qui lui sont transmises avant, pendant et après un événement doivent être améliorés. A cet effet, un projet complémentaire doit être lancé.
- Le fonctionnement de la collaboration entre les services spécialisés et les organes de conduite de la Confédération et des cantons doit être régulièrement testé, sur la base d'un concept, au moyen d'exercices en vue d'améliorer en permanence l'organisation et les processus de l'alerte et de l'alarme.

Les intempéries du 19 au 23 août 2005 ont touché 15 cantons et causé la mort de six personnes. La somme des dégâts matériels a dépassé les 3 milliards de CHF dont 500 millions à la charge du secteur public. En de nombreux endroits, la catastrophe a provoqué des coupures d'électricité et d'eau ainsi que des dommages aux voies de communication et à l'infrastructure.

Commandé par le Conseil fédéral peu de temps après les intempéries, le projet OWARNA a démarré en novembre 2005 sous la direction de l'Office fédéral de la protection de la population et avec la collaboration de la plate-forme «dangers naturels» (PLANAT). Répartis dans cinq groupes de travail, des experts représentant des cantons, communes et exploitants de réseau (p. ex. des télécommunications) ainsi que divers organes de la Confédération ont procédé à une analyse des événements de l'été 2005 avant de formuler des propositions d'amélioration.

Informations aux médias du 30.5.2007

DÉGÂTS LIÉS AUX INTEMPÉRIES EN 2006

Six décès assombrissent une année pauvre en dommages matériels

Avec des intempéries dont le coût total avoisine 75 millions de francs, l'année 2006 peut être qualifiée de pauvre en dégâts. Sur fonds de dommages financiers moindres que ceux des années passées, six décès furent cependant enregistrés en 2006. Telles sont les conclusions des statistiques sur les dégâts liés aux intempéries effectuées au niveau national par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL).

En 2006, inondations, laves torrentielles, glissements de terrain et mouvements de roches se soldèrent en Suisse par quelque 75 millions de francs de dégâts. C'est peu en comparaison avec le coût moyen des années 1972 à 2005 qui s'élève à environ 350 millions de francs, inflation comprise. Près de 78 % du montant furent la conséquence de crues ou de laves torrentielles. En juillet, mois le plus touché, de nombreux orages entraînèrent près de 20 millions de francs de pertes. Les intempéries à grande échelle les plus lourdes furent celles des 9/10 avril et des 17/18 septembre 2006. Leur coût dépassant 11 millions de francs, les intempéries de la mi-septembre constituèrent le plus grand événement ponctuel. A Schänis SG en parti-